



**LA CENTRALE
ÉLECTRIQUE DU RICANTO
ET SON APPROVISIONNEMENT**

CONCERTATION PUBLIQUE
du 19 avril au 24 mai 2021

CONCERTATION PRÉALABLE DU PUBLIC

DU 19 AVRIL AU 24 MAI 2021

RAPPORT DES MAÎTRES D'OUVRAGE

23 août 2021

Le projet présenté à la concertation préalable

Le projet de centrale électrique du Ricanto vise à construire une centrale de production d'électricité à Ajaccio en Corse.

Le projet porté par EDF Production Électrique Insulaire comprend l'installation d'une centrale "moteurs" multi-combustible de 110 MW, complétée par une turbine à combustion de 20 MW. Il permettrait ainsi de couvrir les besoins en électricité du bassin d'Ajaccio, de pérenniser les emplois et l'activité industrielle sur le site et de participer à l'équilibre du mix énergétique corse aux côtés des énergies renouvelables et des liaisons électriques avec l'Italie. Ce nouvel équipement sera ainsi adapté aux enjeux de la Corse du XXI^{ème} siècle en termes de prise en compte de l'environnement, de transition énergétique et d'accompagnement sociétal.

Le remplacement de la centrale du Vazzio par un autre outil est inscrit à la Programmation pluriannuelle de l'énergie de Corse approuvée en 2015, laquelle prévoit également la réalisation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de la Corse pour approvisionner les centrales de production d'électricité, de Lucciana en Haute Corse et la future centrale du Ricanto en Corse du Sud. Le projet de réalisation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de la Corse est mené par l'État.

Le cadre de la concertation préalable

Conformément au Code de l'environnement, en tant qu'équipement industriel d'un coût supérieur à 300M€ (art. L121-8 et R 121-2), le projet de centrale de production d'électricité du Ricanto a fait l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public le 27 octobre 2020. Par sa décision du 4 novembre, la CNDP a demandé que cette saisine soit « complétée par celle de l'autorité publique qui a pris l'initiative du projet d'infrastructures d'alimentation au gaz naturel de la Corse », le ministère de la Transition écologique (MTE).

D'un point de vue juridique, l'infrastructure gazière n'est pas directement commandée par l'État. À l'issue de la procédure, le candidat retenu restera responsable de la réalisation de son projet d'infrastructure gazière. Le projet d'infrastructure gazière ne sera financé qu'après sa mise en service, par le biais d'un tarif payé par l'utilisateur de l'infrastructure, à savoir l'exploitant des centrales, EDF PEI, ou le fournisseur de gaz naturel sélectionné par celui-ci (et donc indirectement par le dispositif de péréquation électrique).

L'État a donc participé à la concertation en tant que maître d'ouvrage de la procédure de sélection d'un opérateur gaz, étant entendu que c'est l'opérateur sélectionné au terme de la procédure qui sera maître d'ouvrage de l'infrastructure, laquelle fera l'objet de sa propre concertation préalable le moment venu.

Dans sa séance du 2 décembre 2020, la CNDP a pris acte de la saisine par les deux maîtres d'ouvrage, a décidé qu'il y avait lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définirait le périmètre et les modalités, et a désigné Madame Zita ETOUNDI (chef d'entreprise) et Monsieur Bernard-Henri LORENZI (retraité) « garants de la concertation préalable sur le projet de construction de nouveaux moyens de production multi-combustible sur le site du RICANTO à AJACCIO » (décisions de la CNDP disponibles sur le site internet www.debatpublic.fr).

L'objet et le périmètre de la concertation

Conformément au Code de l'environnement (article L 121-15-1), la concertation préalable doit permettre notamment de débattre de l'opportunité, des objectifs, des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris l'absence de mise en œuvre du projet. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

Communes concernées par la concertation préalable : Ajaccio, Appietto, Afa, Alata, Cuttoli-Corticchiato, Peri, Sarrola-Carcopino, Tavaco, Valle-di-Mezzana, Villanova, Bastelicaccia, Grosseto-Prugna, Eccica-Suarella, Cauro.

Sommaire

1. CE QUE NOUS AVONS FAIT.....	4
1.1 - L'information du public	5
1.2 – Les supports d'information	11
1.3 – Le dispositif de participation.....	14
1.4 – Le bilan de la participation.....	18
2. CE QUE NOUS NOUS SOMMES DIT.....	23
2.1 - Les principaux thèmes abordés par le public	25
2.2 – Éléments de réponse apportés aux principaux points évoqués.....	30
3. CE QUE NOUS ALLONS FAIRE	38
3.1 – Les principaux enseignements de la concertation et les mesures prises	39
3.2 – Les mesures prises pour tenir compte des recommandations des garants.....	43

1. Ce que nous avons fait

1.1 – L'INFORMATION DU PUBLIC

La concertation s'est déroulée du 19 avril au 24 mai 2021 sous la forme :

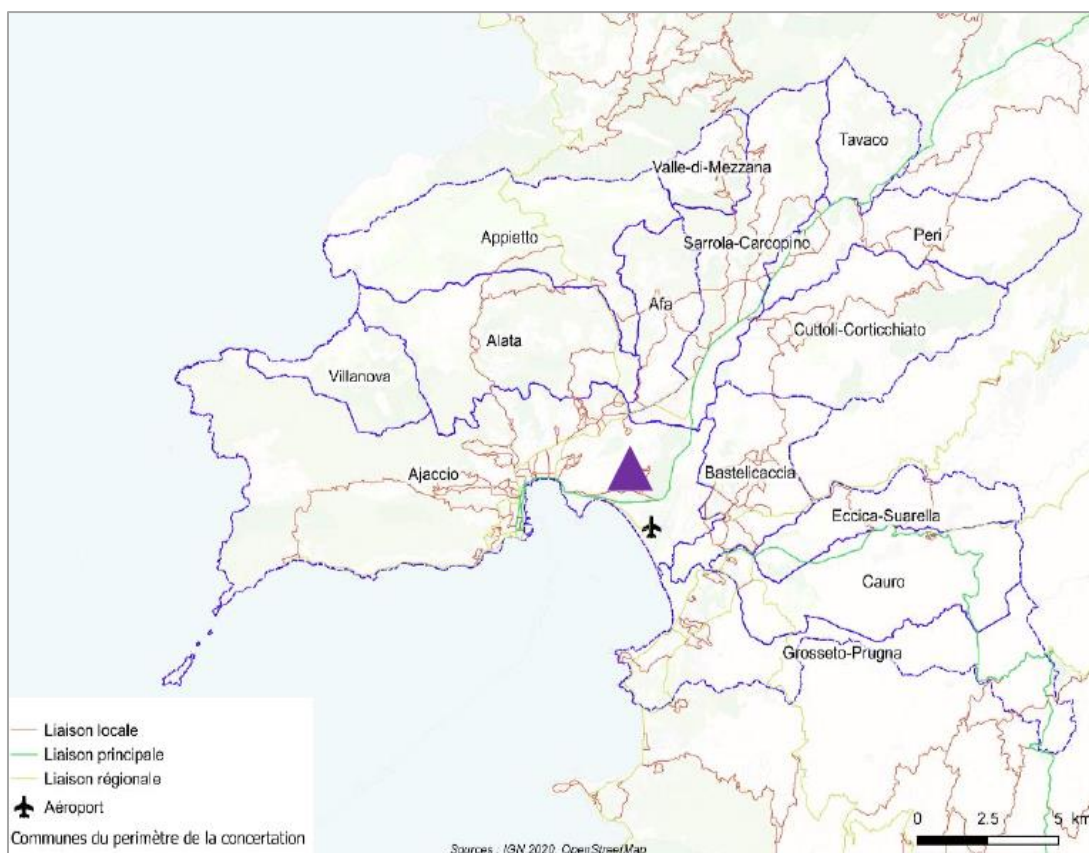
- De rencontres avec les habitants (réunions, ateliers, rencontres mobiles et permanences)
- D'un site internet et d'un registre numérique favorisant la contribution du plus grand nombre
- D'une mobilisation en amont des acteurs politiques, associatifs et socioéconomiques de la région ajaccienne.

Plusieurs modalités ont été mises en œuvre pour informer le public.

Ces modalités ont été, en amont de la concertation, partagées avec les garants puis validées par la Commission Nationale du Débat Public.

Le périmètre de la concertation s'est articulé autour de deux échelles :

- L'échelle régionale, afin que tous les corses puissent s'informer et donner leur avis sur un projet majeur pour l'équilibre énergétique de l'île ;
- L'échelle locale, pour mobiliser les acteurs et les habitants des 14 communes situées dans un rayon d'une dizaine de kilomètres. À noter que l'ensemble des communes qui pourraient être concernées par la future enquête publique sont incluses dans ce périmètre.



Le périmètre de la concertation préalable : 14 communes autour du site.

L'information réglementaire

Conformément au Code de l'environnement, l'avis de concertation a été publié et affiché 15 jours avant le début de la concertation.

Les affiches réglementaires ont été distribuées et affichées dans les 14 mairies concernées ainsi que sur le site du Ricanto, à la centrale électrique du Vazzio et au siège d'EDF en Corse. L'avis réglementaire a été publié dans 2 journaux de la presse locale (Corse Matin le 1^{er} avril et le Journal de la Corse le 2 avril) ainsi que sur les sites internet des maîtres d'ouvrage (EDF PEI et MTE).

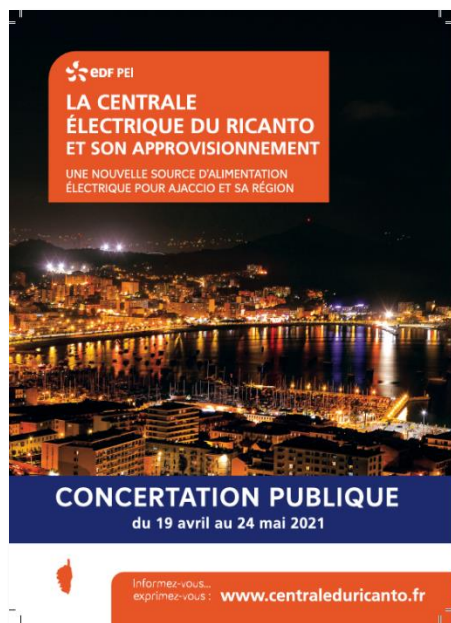
[illegible]

Parution de l'avis de concertation dans
Corse Matin le 1^{er} avril 2021

Affichage à la mairie de VALLE-DI-MEZZANA

L'information des habitants

Pour compléter ce dispositif d'information et toucher un maximum d'habitants de la région ajaccienne, les maîtres d'ouvrage ont communiqué via différents supports et à plusieurs reprises : en amont de la concertation, lors de son lancement et pendant celle-ci.



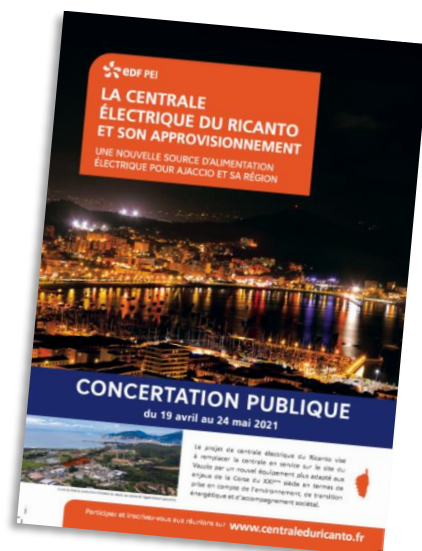
Flyer recto-verso

100 affichettes ont également été distribuées en mairie et affichées dans des lieux publics.

4 annonces publicitaires sont parues dans Corse Matin et Le Journal de la Corse pour annoncer le lancement de la concertation les **9, 12, 16 et 17 avril 2021**.

34 477 flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres des habitants des 14 communes du périmètre de la concertation.

Des flyers étaient également mis à disposition lors des différentes rencontres et dans des points d'accueil en mairie durant toute la concertation.



Affiches en mairies



Publicités dans Corse Matin

La relance de l'information en cours de concertation

À l'issue des premières réunions de concertation et pour favoriser une plus grande participation et recueillir de nouvelles contributions, EDF PEI et la DGEC ont publié un nouvel encart publicitaire dans Corse Matin le 10 mai (ci-joint).

En complément, un mailing personnalisé a été adressé à tous les participants inscrits aux premières réunions ainsi qu'aux principaux acteurs concernés du territoire (élus, associations, représentants socio-économiques).

Corse infos

CORSE INFORMATION

10 mai 2021

corse.matin

5

Aleria : forte mobilisation à l'appel de Tavignanu Vivu

Pès de 500 personnes se sont réunies hier à Aleria à l'appel du collect Tavignanu Vivu qui lutte contre l'implantation d'un centre de stockage des déchets sur la commune de Ghjuvaghju. L'occasion de rappeler la détermination

De nombreux intervenants

Si pour la région les mobilisations, le collect à l'appel de Tavignanu Vivu, sont les mêmes, les motivations sont différentes. C'est ce qui a permis de réunir hier à Aleria, une centaine de personnes, pour discuter de la commune de Ghjuvaghju, qui a été choisie pour accueillir un centre de stockage des déchets. Les participants ont discuté de la commune de Ghjuvaghju, qui a été choisie pour accueillir un centre de stockage des déchets. Les participants ont discuté de la commune de Ghjuvaghju, qui a été choisie pour accueillir un centre de stockage des déchets.

De nombreux élus présents

Plusieurs élus de la commune de Ghjuvaghju ont participé à la manifestation. Ils ont discuté avec les participants et ont exprimé leur soutien à la lutte contre l'implantation d'un centre de stockage des déchets sur la commune de Ghjuvaghju.

24 HEURES EN CORSE

BASTIA
La statue de Napoléon fleurie

La statue de Napoléon à Bastia a été fleurie hier. Les participants ont discuté de la commune de Ghjuvaghju, qui a été choisie pour accueillir un centre de stockage des déchets.

Bien-être
Atelier de méditation et d'autisme au nord de Salecia

Un atelier de méditation et d'autisme a été organisé au nord de Salecia. Les participants ont discuté de la commune de Ghjuvaghju, qui a été choisie pour accueillir un centre de stockage des déchets.

CONCERTATION PUBLIQUE
Jusqu'au 24 mai 2021

POUR CONTRIBUER AVANT LE 24 MAI PROCHAIN
POUR PARTICIPER À LA DERNIÈRE RÉUNION PUBLIQUE
LE MARDI 18 MAI À 17 HEURES

www.centraleduricanto.fr

Annnonce presse du 10 mai dans le Corse Matin

La mobilisation des relais locaux

EDF PEI et le ministère de la Transition écologique ont souhaité s'adresser directement aux élus, aux acteurs socio-économiques et aux associations de la région en amont de la concertation, afin de les informer du déroulement de la concertation et de s'assurer de leur intérêt pour y participer et pour solliciter leurs propres relais.

47 courriers personnalisés, accompagnés de la brochure de présentation du projet, ont été envoyés à des personnalités locales :

- Elus
- Acteurs associatifs
- Acteurs socio-économiques.

En amont, les maîtres d'ouvrage ont rencontré certains acteurs locaux de Corse et de la région ajaccienne.

Une réunion regroupant plusieurs associations environnementales de Corse (À Sentinella, Aria Linda, Le Garde, U Levante, ADN Passpartou) a également été organisée. Très attentives au projet, elles se sont par la suite pleinement engagées lors des différents temps de concertation et ont déposé des contributions éclairées.

Une démarche similaire a été menée auprès des organisations syndicales d'EDF et l'ensemble du personnel de la centrale du Vazzio a été tenu informé.

L'annonce de la concertation par les médias locaux

Le projet a bénéficié d'une importante couverture médiatique locale durant toute la concertation.

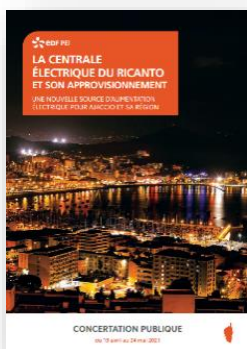
Pour initier ces retombées presse, EDF PEI et la DGEC ont adressé un communiqué de presse au moment du lancement de la concertation et organisé une conférence de presse le 21 avril en présence du président d'EDF PEI, M. Frédéric MAILLARD, de la Directrice de l'Énergie au ministère de la Transition écologique, Mme Sophie MOURLON ainsi que des garants de la concertation.

Au total une dizaine d'articles et reportages sont parus dans : Corse Matin, France 3 Corse, France Bleu RCFM, Le petit Corse, Le Journal de la Corse, Corse net infos.



1.2 – LES SUPPORTS D'INFORMATION

Plusieurs supports d'information sur le projet ont été réalisés à l'intention du public pour présenter le projet et le dispositif de concertation.



Le dossier de concertation

Ce dossier de 72 pages présente le projet dans son ensemble et ses enjeux associés. Imprimé à 500 exemplaires, il a été déposé en mairies et mis à disposition du public à l'entrée des réunions publiques, ateliers participatifs et lors des rencontres mobiles. Il est également disponible sur le site internet du projet.



La brochure d'information

Elle synthétise sur 8 pages l'essentiel sur le projet et la concertation. Imprimée en 1000 exemplaires, elle a été distribuée dans les mairies, déposée à l'entrée des réunions, des ateliers et lors des rencontres mobiles. Elle est disponible sur le site internet du projet.



Les panneaux d'information

Quatre panneaux d'information ont été réalisés pour être disposés à l'entrée des salles lors des réunions :

- Pourquoi un projet de nouvelle centrale électrique à Ajaccio
- Comment remplacer la centrale du Vaggio
- Une présentation de la centrale et ses combustibles
- Le respect de l'environnement et du cadre de vie des ajacciens.

Ces documents sont disponibles en téléchargement sur le site internet du projet.

Un site internet dédié à la concertation

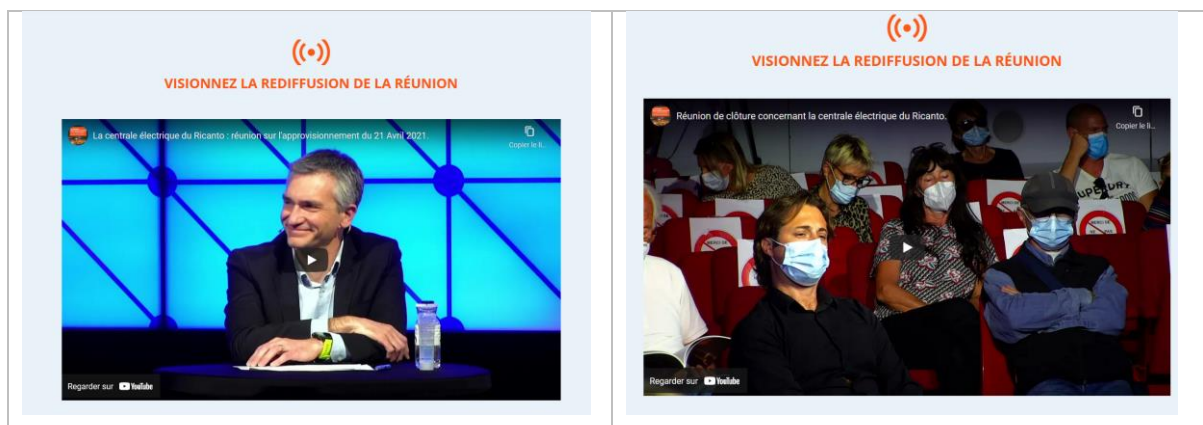
Afin d'ouvrir le plus largement possible la concertation à tous les publics intéressés, un site Internet dédié au projet a été spécialement créé : www.centraleduricanto.fr

Ce site contient toutes les informations sur le projet ainsi que les documents de la concertation (dossier de concertation, brochure...) et permettait au public de s'exprimer (registre numérique). Il est divisé en quatre volets :

- **Un volet consacré au projet**, présentant ses acteurs (EDF PEI, MTE), décrivant les raisons du projet, ses caractéristiques ainsi que les combustibles alimentant la centrale ;
- **Un volet informant sur la démarche de concertation**, présentant les garants de la CNDP et répertoriant les documents de la concertation ;
- **Un volet dédié à la participation du public**, annonçant les rendez-vous de la concertation (réunions publiques, ateliers thématiques et permanences téléphoniques) ;
- **Un volet pour le recueil des contributions (« Je donne mon avis »)** permettant d'avoir directement accès au registre numérique des contributions en ligne.



Toutes les réunions peuvent être visionnées dans leur intégralité depuis le site internet du projet.



Le site internet du projet est toujours actif et l'ensemble de la documentation sur le projet est disponible en téléchargement.

Le registre numérique

Un registre numérique dédié aux contributions en ligne a été ouvert durant toute la concertation : avis, propositions, système de questions-réponses, etc.

Il permettait au public d'écrire un commentaire et/ou de déposer un avis sous forme de pièces jointes. Chaque contribution donne lieu à une réponse de la part des maîtres d'ouvrage.

Ces échanges ont été suivis par les garants de la concertation.

The screenshot shows the 'Registre Numérique' website interface. At the top, there's a navigation bar with links: 'Le dossier', 'Consulter les contributions', and 'Déposer votre contribution'. Below this, a teal banner reads 'PROJET DE CENTRALE ÉLECTRIQUE DU RICANTO' and 'OUVERT LE 19/04/2021 À 00 HEURE, CE REGISTRE EST CLOS DEPUIS LE 24/05/2021 À MINUIT'. A dark blue bar below the banner says 'CONTRIBUTIONS DÉPOSÉES'. On the left, a 'Retour à l'accueil' button is visible. The main content area lists four contributions with their authors, dates, and times. Each entry includes a preview of the text and a 'Lire la suite' link. The first contribution is from Jean Nicolas Antoniotti, dated 24/05/2021 11h09, mentioning 'L'avis de l'association Aria Linda'. The second is from Sylviane Lecomte, dated 23/05/2021 10h24, asking about the finalization of the project. The third is from Joël Jenin, dated 23/05/2021 10h02, discussing the reduction of power to 125 MW. The fourth is from Hélène, dated 18/05/2021 13h13, expressing disappointment about the project's status.

REGISTRE NUMERIQUE
AU SERVICE DE LA PARTICIPATION DÉMATÉRIALISÉE

Le dossier Consulter les contributions Déposer votre contribution

PROJET DE CENTRALE ÉLECTRIQUE DU RICANTO

OUVERT LE 19/04/2021 À 00 HEURE, CE REGISTRE EST CLOS DEPUIS LE 24/05/2021 À MINUIT

CONTRIBUTIONS DÉPOSÉES

[Retour à l'accueil](#)

Jean Nicolas Antoniotti - Cuttoli-Corticchiato - Registre numérique - 24/05/2021 11h09 > 1 pièce jointe
L'avis de l'association Aria Linda est en pièce jointe. [Lire la suite](#)

Sylviane Lecomte - Ajaccio - Registre numérique - 23/05/2021 10h24
Comment un tel projet peut-il être finalisé alors que les études ne sont même pas terminées ? Puisque la réponse à nos questions est toujours « nous ne savons pas, les études nous le diront »...
D'autre part, ... [Lire la suite](#)

Joël Jenin - Afa - Registre numérique - 23/05/2021 10h02
D'abord, réjouissons-nous que l'action déterminée des associations ait permis la réduction de la puissance de la centrale à 125 MW, et l'abandon du pompage-rejet des eaux de refroidissement dans la mer devant la plage du Ricanto. Pour la centrale, ... [Lire la suite](#)

Hélène - Ajaccio - Registre numérique - 18/05/2021 13h13
Hélas, malgré les promesses, les dossiers, EDF n'installera jamais le Gaz.
Le temps perdu en études inutiles pour faire avaler au citoyen une énorme couleuvre, pardon un anaconda, ne rapporte de l'argent qu'aux cabinets d'études financées ... [Lire la suite](#)

Ce registre est toujours actif afin de permettre à tous de prendre connaissance des contributions déposées et des réponses des maîtres d'ouvrage.

1.3 – LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION

Plusieurs moyens ont été mis en œuvre pour favoriser la participation du public et les échanges avec les maîtres d'ouvrages.

Ce dispositif a été, en amont de la concertation, partagé avec les garants puis validé par la Commission Nationale du Débat Public.

Les rencontres avec le public

Quatre formes de rencontres ont été organisées pour permettre des échanges variés et constructifs et offrir différentes opportunités de participation au public :

- des réunions publiques
- des ateliers thématiques
- des rencontres « mobiles » sur des lieux fréquentés par le public
- des permanences téléphoniques.

Le public pouvait ainsi choisir d'aborder les sujets de son choix dans un format adapté : des interventions publiques lors des réunions et ateliers ou des échanges personnalisés lors des rencontres mobiles et des permanences téléphoniques.

Quatre formats de rencontres avec le public



La centrale électrique du Ricanto : réunion sur l'approvisionnement du 21 Avril 2021.

Réunion publique le 21 avril



La centrale électrique du Ricanto : ateliers "Caractéristiques techniques" du 24/04/21 (matin).

Atelier thématique le 24 avril



Rencontre sur le marché d'Ajaccio le 20 avril



Permanences téléphoniques

Le programme des rencontres

Réunion publique de lancement	Lundi 19 avril à 17h00
Rencontre au marché d'Ajaccio	Mardi 20 avril de 9h00 à 12h00
Permanence téléphonique	Mercredi 21 avril de 9h00 à 13h00
Réunion publique sur l'approvisionnement de la centrale et les combustibles	Mercredi 21 avril à 17h00
Permanence téléphonique	Jeudi 22 avril de 9h00 à 12h00
Rencontre au centre commercial Auchan Atrium	Jeudi 22 avril de 14h00 à 17h00
Permanence téléphonique	Vendredi 23 avril de 9h00 à 12h00
Rencontre au centre commercial Leclerc Baleone	Vendredi 23 avril de 14h00 à 17h00
Atelier sur les caractéristiques techniques du projet et l'approvisionnement de la centrale en combustibles	Samedi 24 avril à 9h30
Atelier sur les effets environnementaux et les enjeux socioéconomiques du projet	Samedi 24 avril à 14h30
Réunion publique de clôture	Mardi 18 mai 17h00

Le lieu des réunions et ateliers

La salle réservée pour l'ensemble des réunions et ateliers publics – studio TV Novita'Prod - présentait un double avantage :

- elle était située à proximité immédiate du site du projet, au cœur de la zone industrielle du Vazzio et au voisinage des quartiers directement concernés
- elle disposait d'un vaste plateau adapté à l'organisation d'émissions télévisées et équipé pour les retransmissions en direct des réunions.

Le studio Novita'Prod dans la zone industrielle du Vazzio



Plateau de 300 m² pouvant accueillir 300 personnes



Régie vidéo entièrement équipée

Une concertation en période de pandémie de COVID19

La concertation s'est déroulée durant la troisième période de confinement de la population française liée à la pandémie de COVID19.

Des mesures sanitaires exceptionnelles étaient de vigueur : couvre-feu à partir de 19 heures, fermeture de nombreux lieux d'accueil du public, règles de distanciation sociale, etc...

Pendant cette période, la plupart des concertations publiques en France se sont déroulées entièrement en distanciel, via des outils d'échanges dématérialisés, sans possibilité de rencontre physique avec le public, au risque d'affaiblir la qualité des échanges.

Un studio entièrement équipé pour des échanges en distanciel

La salle réservée pour les réunions de concertation sur la centrale du Ricanto permettait d'organiser les réunions en distanciel dans des parfaites conditions :

- **studio entièrement équipé pour filmer, enregistrer et retransmettre les échanges en direct**
- **ouverture de trois plateformes d'échanges à distance : Zoom, Facebook Live et YouTube.**



Ainsi le public pouvait participer dans les meilleures conditions, en choisissant le canal de connexion de son choix.

Des modalités spécifiques permettant l'accueil du public par autorisation préfectorale

Les maîtres d'ouvrage ont souhaité proposer au préfet de département un dispositif et des modalités d'organisation des réunions tenant compte des contraintes sanitaires et permettant l'accueil du public avec une jauge limitée de participants :

- Participation uniquement sur inscription nominative, accueil personnalisé avec prise des coordonnées, mise à disposition de gel hydroalcoolique et de masques chirurgicaux, fléchage des sens de circulation, placement du public dans la salle (utilisation d'1 siège sur 3), information sur le respect des gestes barrières et les règles de distanciation, gestion de la prise de parole sans toucher aux micros, nettoyage, désinfection et aération systématique de la salle avant et après chaque réunion, clôture de la réunion avant le couvre-feu de 19 heures, etc...

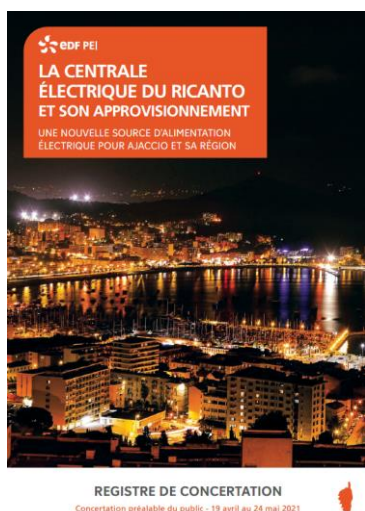
Sur la base de ce dispositif, le préfet de Corse du Sud a pris, le 14 avril 2021, un arrêté autorisant l'organisation des manifestations avec une jauge maximale de 40 participants.



Le recueil des contributions

En complément de ces multiples et divers temps d'échanges avec le public, deux possibilités étaient offertes pour recueillir les contributions écrites du public :

- un **registre numérique** dédié accessible depuis le site internet du projet
- **des registres papier** mis à disposition dans les points d'accueil des 14 mairies du périmètre de la concertation.



Couverture du registre papier et information mise à disposition en mairie (avec affichage de l'avis réglementaire)

Je donne mon avis



Page d'accès au registre numérique depuis le site du projet

Le public avait également la possibilité **d'écrire par courrier et par mail** :

- aux maîtres d'ouvrage
- aux garants de la concertation.

1.4 – LE BILAN DE LA PARTICIPATION

Des échanges de qualité avec un public déjà sensibilisé au sujet

Face aux efforts déployés pour favoriser la participation du public, les maîtres d'ouvrage pouvaient espérer une mobilisation forte et tout particulièrement de la part des habitants de la région d'Ajaccio.



La centrale électrique alimente un bassin de vie d'environ 100 000 habitants ; elle est située au cœur d'une zone industrielle proche de quartiers urbanisés ; le sujet du remplacement de la centrale électrique du Vazzio est largement connu ; d'importants moyens d'information ont été mis en place pour cette concertation ; le sujet a fait l'actualité des médias dès les premières réunions... Tous ces paramètres ne pouvaient que favoriser la participation du plus grand nombre.

La centrale du Vazzio aux portes d'Ajaccio

La mobilisation des associations environnementales

Au final, **le sujet a fortement mobilisé un tissu associatif environnemental et de riverains déjà très sensibilisé sur la qualité de l'air sur le bassin ajaccien et sur l'approvisionnement en gaz naturel de la Corse.** Ces deux sujets ont ainsi été au cœur des échanges avec le public. Cette forte mobilisation associative a donné lieu à une manifestation d'une cinquantaine de personnes, à l'appel de l'association A Sentinella, lors de la réunion de clôture du 18 mai. Leur principale revendication concernait l'approvisionnement en gaz des centrales électriques de Corse.



Manifestation associative lors de la réunion du 18 mai

Mais le public s'est relativement peu impliqué lors des réunions et ateliers, **à l'exception de quelques riverains.**



La diversité des modalités d'échanges – et notamment les rencontres mobiles – a toutefois permis aux maîtres d'ouvrage d'aller au contact de certains habitants et de partager leurs attentes et interrogations.

La localisation de la future centrale, la qualité de l'air et l'évolution du paysage industriel du Vazzio ont été les principaux sujets évoqués lors de ces rencontres individuelles.

Présence de représentants des maîtres d'ouvrage au centre commercial Auchan Atrium d'Ajaccio

La diversité des intervenants

Les maîtres d'ouvrage (EDF PEI et le MTE) ont été représentés par leurs principaux dirigeants et représentants tout au long des réunions. Cette présence a favorisé des échanges de qualité et approfondis.

Parmi les intervenants, **EDF Production Electrique Insulaire**, maître d'ouvrage en charge du projet de centrale électrique du Ricanto était représenté par son président, Frédéric Maillard, son Directeur général, Alain Delorme, ainsi que par le directeur de projet, Cédric Dupuis.



Frédéric Maillard



Alain Delorme



Cédric Dupuis

Des interventions complémentaires ont eu lieu pour approfondir certains sujets :

- Romain Maury, adjoint au chef de service Système électrique EDF Système électrique Insulaire
- Olivier Lauga, directeur général d'EDF Trading Logistics.

L'État était représenté par la Direction Générale de l'Énergie et du Climat et par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, respectivement direction centrale et régionale du Ministère de la Transition Ecologique, représentés par Sophie Murlon, Directrice de l'Énergie, Pierre Fontaine, Conseiller auprès du Directeur Général de l'Énergie et du Climat, et Jacques Legaigoux, directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, Aménagement et Logement de Corse.



Sophie Murlon



Pierre Fontaine



Jacques Legaigoux

Les garants de la concertation étaient également présents à toutes les rencontres pour suivre les échanges et s'assurer du bon déroulement de la concertation : Bernard-Henri Lorenzi, participant aux réunions en présentiel et Zita Etoundi, intervenant en distanciel.



Bernard-Henri Lorenzi



Zita Etoundi

Les chiffres de la participation

On relève plus de **400 participants cumulés** lors des différentes réunions, ateliers, permanences et rencontres mobiles, tout en constatant que certaines personnes très mobilisées – essentiellement issues du tissu associatif environnemental et de riverains – ont participé à tous les réunions et ateliers publics.

Les participants aux réunions et ateliers

	En salle	Zoom	Facebook	YouTube	Total participants
Réunion de lancement le 19/04	18	35	11	14	78
Réunion sur les combustibles le 21/04	24	28	9	16	77
Atelier sur les caractéristiques du projet du 24/04 à 9h30	11	12	6	16	45
Atelier sur les effets sur l'environnement du 24/04 à 14h30	8	17	6	14	45
Réunion de clôture le 18/05	40 (+ 20 à l'extérieur)	15	8	16	99
Total sur les 5 réunions	121	107	40	76	344

La réunion de clôture a rassemblé le plus de participants, du fait d'une part du gain de notoriété de la concertation au fil des réunions et d'autre part de la manifestation organisée à l'initiative de l'association A Sentinella en marge de la réunion. La réunion de lancement et la réunion sur les combustibles (en présence de la Directrice de l'Énergie au ministère de la Transition énergétique) ont été plus suivies que les ateliers thématiques, pourtant organisés un samedi en journée afin de faciliter la participation du public.

Nous constatons, au même titre que les garants dans leur bilan, que les contraintes sanitaires – et notamment l'accès à la salle uniquement sur inscription et le couvre-feu de 19 heures – n'ont pas favorisé la participation spontanée du public (pas d'accès anonyme à la salle, réunions à 17h). Toutefois, les différents moyens de connexion à distance mis à disposition des internautes ont permis de pallier cette difficulté. Au total, on compte 121 participants en salle et 223 à distance.

Les échanges individuels avec le public

Au marché d'Ajaccio	38
Au centre Leclerc Baléone	16
Au centre Auchan Atrium	13
Lors des permanences téléphoniques	4
Total	71

Des échanges spontanés et physiques ont pu toutefois avoir lieu lors des rencontres mobiles. Mais là aussi, la présence dans des centres commerciaux, dont les boutiques de la galerie marchande étaient fermées, n'a pas permis un très grand nombre de contacts.

Les contributions reçues

Contributions sur le registre numérique	12
Contributions sur les registres en mairie	0
Total	12

La consultation du site internet du projet

Nombre de consultation du site	421
Nombre de consultation du registre numérique	62
Nombre de pages du site consultées	2 500
Nombre de replay des réunions sur YouTube	198

NB : ces chiffres sont donnés à la date de clôture de la concertation, le 24 mai à minuit. Depuis, le site internet et le registre numérique sont toujours actifs et le public peut toujours consulter les informations, lire les contributions et les réponses des maîtres d'ouvrage et visionner les réunions et ateliers de concertation.

Au total, **421 personnes** ont consulté le site Internet durant la période de la concertation préalable. Le site a été particulièrement consulté la semaine du 19 au 24 avril, en lien direct avec l'organisation des réunions et atelier. Un autre pic se situe le 18 mai, jour de la réunion de clôture de la concertation préalable.

Plus de **2 500 pages ont été consultées**. La page la plus consultée est la page « inscrivez-vous aux réunions », qui permet également d'accéder aux replays et comptes-rendus des différents événements de la concertation.

Au total, **62 personnes** ont consulté le registre numérique durant la période de la concertation préalable. Un tiers de ces visiteurs ont visualisé les documents disponibles et **12 ont déposé une contribution**.

2. Ce que nous nous sommes dit

Contenu du chapitre

Ce chapitre décrit en synthèse les principaux échanges qui ont eu lieu durant la concertation entre le public et les maîtres d'ouvrages.

Cette synthèse tient compte de toutes les formes d'expression du public :

- sur le registre numérique accessible depuis le site internet du projet et ayant recueilli 12 contributions, chacune ayant fait l'objet d'une réponse de la part des maîtres d'ouvrage
- lors des 3 réunions publiques et des 2 ateliers thématiques cumulant une participation de 344 personnes et 52 questions posées
- lors des 3 rencontres mobiles (marché et centres commerciaux) ayant permis des échanges avec 71 ajacciens
- et lors des 3 permanences téléphoniques ayant reçues 4 appels.

À noter qu'aucun courrier ou mail n'a été reçu directement par les maîtres d'ouvrages et les garants.

REGISTRE NUMERIQUE
AU SERVICE DE LA PARTICIPATION DÉMATÉRIALISÉE

Le dossier Consulter les contributions Déposer votre contribution

Jean Nicolas Antoniotti - Cottoli-Corticchiato - Registre numérique - 24/05/2021 11h09
L'avis de l'association Aria Linda est en pièce jointe. [> Réponse > 1 pièce jointe](#) [Lire la suite](#)

Sylviane Lecomte - Ajaccio - Registre numérique - 23/05/2021 10h24
Comment un tel projet peut-il être finalisé alors que les études ne sont même pas terminées ? Puisque la réponse à nos questions est toujours « nous ne savons pas, les études nous le diront »... D'autre part, ... [> Réponse](#) [Lire la suite](#)

Joël Jenin - Afa - Registre numérique - 23/05/2021 10h02
D'abord, réjouissons-nous que l'action déterminée des associations ait permis la réduction de la puissance de la centrale à 125 MW, et l'abandon du pompage-rejet des eaux de refroidissement dans la mer devant la plage du Ricanto. Pour la centrale, ... [> Réponse](#) [Lire la suite](#)

Hélène - Ajaccio - Registre numérique - 18/05/2021 13h13
Hélas, malgré les promesses, les dossiers, EDF n'installera jamais le Gaz. Le temps perdu en études inutiles pour faire avaler au citoyen une énorme couleuvre, pardon un anaconda, ne rapporte de l'argent qu'aux cabinets d'études financières... [Lire la suite](#)

Le Garde - Ajaccio - Registre numérique - 18/05/2021 08h52
Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance du document en pièce jointe. [> Réponse > 1 pièce jointe](#) [Lire la suite](#)

Philippe Maire - Bastelicaccia - Registre numérique - 17/05/2021 16h41
Problème de confiance envers l'Etat et envers EDF. L'Etat a-t-il seulement l'intention de mettre le gaz naturel pour la centrale du Ricanto ? Oui, on peut en douter, malgré l'argument de l'inscription du gaz dans la PPE, - problème de confiance ... [> Réponse](#) [Lire la suite](#)

Cyrille - Aléria - Registre numérique - 11/05/2021 03h52
Certains points de présentation et de rédaction de cette documentation me semblent être de nature à pouvoir induire en erreur ses lecteurs. En effet à ce jour, rien n'indique que l'approvisionnement en gaz de cette centrale pourra être assuré ... [> Réponse](#) [Lire la suite](#)

Lanfranchi Dominique - Registre numérique - 10/05/2021 08h39
Le fait de présenter une centrale à gaz sans gaz mais avec la seule hypothèse que le gaz pourrait alimenter "un jour" la centrale du Ricanto, après 44 ans de pollution au fioul lourd par la centrale du Vazzio, relève davantage de la provocation publique ... [> Réponse](#) [Lire la suite](#)

Contributions déposées sur le registre numérique

EDF PEI
LA CENTRALE ÉLECTRIQUE DU RICANTO ET SON APPROVISIONNEMENT
CONCERTATION PUBLIQUE
du 19 avril au 24 mai 2021

Atelier sur les effets environnementaux du projet et ses enjeux socioéconomiques
24 avril 2021 à 14h30
en présentiel et en distanciel

Synthèse des échanges avec le public

Déroulement :
Participation :
L'atelier sur les effets environnementaux du projet et ses enjeux socioéconomiques a réuni une quarantaine de participants, dont une trentaine en visioconférence et une dizaine en présentiel (grâce à l'autorisation préfectorale permettant un accueil du public avec une jauge limitée). Menée dans un format hybride, la réunion a permis aux participants de s'exprimer dans la salle ou via les plateformes Zoom et Facebook Live. En distanciel, il était ainsi possible de prendre la parole via les outils de conversation de ces plateformes. Cet atelier a également été retransmis en direct sur YouTube et restera visible en replay sur le site internet du projet durant toute la concertation. L'animation a permis à chacun de s'exprimer et de recevoir une réponse, sous l'œil attentif des garants de la concertation.

Intervenants (par ordre d'intervention) :

- Zita Etoundi et Bernard-Henri Lorenzi, garants de la concertation
- Alain Delorme, Directeur général EDF Production Électrique Insulaire
- Patricia Bruchet, directrice adjointe de la Direction Régionale de l'Environnement, Aménagement et Logement de Corse, représentant le ministère de la Transition écologique
- Cédric Dupuis, directeur de projet EDF Production Électrique Insulaire

Concertation publique Ricanto - Atelier du 24/04/21 après-midi - synthèse des échanges avec le public

Compte rendu de l'atelier sur les effets environnementaux et socio-économiques

2.1 - LES PRINCIPAUX THÈMES ABORDES PAR LE PUBLIC

Toutes interventions confondues, les questions du public ont porté principalement sur les thèmes suivants, classés par ordre de fréquence d'interpellation durant la concertation :

1/ L'alimentation en gaz naturel de la centrale du Ricanto

La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), adoptée le 18 décembre 2015, prévoit la réalisation d'une infrastructure gazière composée d'un ouvrage d'amenée de la molécule gaz et d'un ouvrage de transport de gaz devant relier l'ouvrage d'amenée du gaz aux moyens de production thermiques de Lucciana et d'Ajaccio. En dépit de la PPE, aucun opérateur n'est spontanément venu demander à la Commission de régulation de l'énergie l'approbation d'un projet d'infrastructure permettant d'alimenter en gaz naturel les centrales électriques situées en Corse (situation standard prévue par le code de l'énergie).

Pour pallier cette absence, une procédure spécifique a été lancée en mars 2017 afin de sélectionner un opérateur pour la construction et l'exploitation d'une infrastructure gazière constituée d'un terminal flottant et d'un gazoduc. Au regard des difficultés identifiées dans le cadre de cette procédure, notamment le risque de non-réalisation du gazoduc en raison des problématiques environnementales et foncières, et suite à l'identification de nouvelles options techniques, le Premier ministre, M. Edouard Philippe, a annoncé à l'occasion d'un déplacement en Corse le 4 juillet 2019 le lancement d'une nouvelle procédure laissant aux candidats plus de liberté pour le choix de la solution technique pour l'approvisionnement en gaz naturel.

Cette nouvelle procédure ouverte de sélection d'un opérateur pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de centrales de production d'électricité situées en Corse a été lancée en 2020. Cette procédure est actuellement en cours.

Le public a profité de la concertation préalable sur la centrale du Ricanto pour aborder à de nombreuses reprises – dans 8 contributions internet sur 12 et systématiquement lors de chaque réunion – le sujet de l'infrastructure gazière pour les centrales électriques de Corse. La plupart des associations de défense de l'environnement mobilisées durant la concertation se sont montrées sensibles à ce sujet, même si A Sentinella s'en est faite systématiquement le porte-parole.

2/ Les rejets atmosphériques, selon le combustible utilisé

Le remplacement de l'ancienne centrale du Vazzio par une nouvelle centrale au Ricanto appelle naturellement d'importantes interrogations autour de l'évolution des rejets atmosphériques.

S'il apparaît évident pour tous que les rejets de la future centrale seront bien moindres qu'aujourd'hui, le public a, à plusieurs reprises et sous plusieurs angles, voulu en savoir davantage sur le sujet. Quelles différences selon les combustibles utilisés ? Quels effets de la diminution de la hauteur des cheminées ? Quels dispositifs seront employés pour minimiser les rejets ? Comment sera pris en compte « l'effet couvercle » constaté sur le bassin ajaccien ? Comment perfectionner la gestion des instruments de mesure ? etc...

Ces sujets sont apparus centraux parmi les préoccupations du public, et tout particulièrement de la part de l'association Aria Linda qui a fréquemment évoqué le sujet.

3/ La prise en compte du risque inondation et la gestion des eaux pluviales

La proximité de la Gravone et l'accentuation des épisodes de pluies torrentielles provoquent des inondations régulières et des problèmes d'assainissement dans le quartier du Vazzio.

Pour de nombreux habitants, le projet du Ricanto doit être l'occasion de coordonner les actions entre les mesures prises par la collectivité pour préserver les zones urbanisées et celles prévues par EDF PEI pour protéger la future centrale (2 bassins de rétention dédiés à la centrale). Notamment en évitant d'aggraver la situation au détriment des riverains du fait de la surélévation de la plateforme du Ricanto.

Ce sujet vécu par les habitants présente naturellement une certaine sensibilité que le projet devra prendre en compte. L'association Le Garde s'en est fait souvent l'écho, interrogeant par là même la pertinence du site du Ricanto retenu en amont de la concertation.

4/ Les effets sonores et visuels du futur équipement dans son environnement urbanisé

La centrale du Ricanto est située à côté de celle du Vazzio, ce qui présente de nombreux avantages : proximité du bassin ajaccien à alimenter en électricité, réseau électrique pour évacuer la production et canalisations pour l'approvisionnement en combustibles liquides déjà existantes, environnement industriel... Mais le secteur s'est également fortement urbanisé ces dernières années entraînant une certaine proximité avec des secteurs résidentiels et la présence d'équipements recevant des publics « fragiles » (hôpital, collège...).

Bien que moins fréquemment évoqués que les effets des rejets atmosphériques et les risques d'inondation, les questions autour du bruit et des vibrations émis par la future centrale, ainsi que la modification du paysage lié au remplacement de la centrale du Vazzio ont suscité quelques interrogations de la part de certains riverains, notamment lors des réunions et ateliers publics.

5/ La prise en compte de l'environnement marin dans le projet global

Chacun a pu constater que les impacts de l'ancien projet de CCG (cycle combiné gaz) sur les milieux marins (refroidissement par eau de mer) n'étaient plus d'actualité avec le nouveau projet. La centrale du Ricanto étant refroidie par des systèmes de ventilation. Ce constat a satisfait les participants.

Toutefois, la question de l'impact de l'infrastructure gazière demeure, notamment si la solution d'un terminal méthanier installé en mer – et singulièrement dans la baie d'Ajaccio qui cumule zone Natura 2000, activités de pêche, tourisme - est retenue. Aucune décision en la matière n'est encore prise, comme l'ont confirmé les représentants de l'État, mais le sujet intéresse certaines associations comme ADN Passpartou et Le Garde.

6/ Les enjeux de biodiversité sur le site du projet

L'environnement industriel du Ricanto, l'exploitation de la parcelle par diverses entreprises durant de longues années, l'absence d'émissaire en mer... tous ces paramètres conduisent au constat d'un impact environnemental très faible du projet.

Le public s'est toutefois légitimement interrogé sur le sujet à quelques reprises, et les études réalisées sur le précédent projet (site identique pour le projet de CCG) ont pu être présentées, confortant le constat initial. De nouvelles études sont toutefois engagées pour définir les mesures à prendre le cas échéant.

7/ La biomasse liquide et les modalités d'approvisionnement de la centrale

Autant l'approvisionnement en gaz naturel a été au cœur des échanges avec le public, autant l'approvisionnement en fioul domestique n'a quasiment pas été évoqué car similaire à la situation actuelle, autant la question de la biomasse liquide a suscité une certaine curiosité de la part des participants.

Les questions sur la provenance et le mode de production de la matière première, les volumes nécessaires et disponibles, les modalités d'approvisionnement et les conditions de traçabilité de la filière ont partiellement intéressé le public. Plus spécifiquement, la question du bilan carbone de l'approvisionnement de la centrale en biomasse a été posée.

Comme pour le fioul domestique, les niveaux de rejets atmosphériques du combustible biomasse liquide ont été comparés au gaz naturel.

8/ Le dimensionnement de la centrale et sa capacité à répondre aux enjeux énergétiques de la Corse

Bien que le redimensionnement du nouveau projet à hauteur de 130 MW (110 MW pour la centrale « moteurs » + 20 MW de turbine à combustion) par rapport aux 250 MW du précédent projet de CCG fasse l'unanimité, certaines questions sont apparues, le public souhaitant être rassuré sur la capacité de ce projet à faire face aux futurs besoins des ajacciens.

La question des nouveaux usages (mobilité électrique, branchement au réseau électrique des navires à quai...) a été posée, de même que la complémentarité avec le projet d'interconnexion avec l'Italie et la Sardaigne (SACO13) et le développement des énergies renouvelables en Corse.

Dans ce cadre, une question a été posée sur une possible future extension de la centrale pour faire face à une demande croissante. De ce point de vue, la PPE révisée et présentée à l'Assemblée de Corse le 29 avril 2021 confirme que le dimensionnement considéré est à même de répondre aux besoins pour de longues années.

9/ La concertation, sa finalité et son timing

Le principe même d'organiser une concertation préalable du public sur un projet inscrit dans la PPE de Corse, ayant fait l'objet de débat en CEAC et à l'assemblée de Corse en 2019, et faisant suite à un précédent projet sur le même site (CCG) était de nature à créer de l'étonnement.

En effet, si cet historique confirme la légitimité du projet, il peut limiter le périmètre de la concertation, plusieurs sujets essentiels (localisation, dimensionnement, caractéristiques techniques...) pouvant au mieux être expliqués par les maîtres d'ouvrage mais peu débattus.

L'État a noté, comme cela a été repris dans le bilan des garants, la forte attente des participants à la concertation d'avoir plus de détail sur l'approvisionnement en gaz. Au cours de la concertation, l'Etat, a pu présenter le cadrage technique et économique qui s'appliquera à l'infrastructure : les grandes options pour un terminal méthanier et un gazoduc de liaison vers la centrale, la régulation économique proposée par la CRE, les critères de sélection des offres. Il était difficile de présenter plus d'éléments car il s'agit d'une procédure de mise en concurrence publique ; le contenu des offres et les échanges des candidats doivent rester confidentiels jusqu'au terme de la procédure, au risque sinon d'en remettre en cause la régularité.

Toutefois, on a pu constater une certaine continuité dans la participation du public à travers la mobilisation des associations qui avaient directement suivi les précédents « épisodes » du projet et avaient même soutenu l'abandon du projet de CCG au profit d'une centrale redimensionnée et sans émissaire en mer.

10/ Les autres sujets abordés

D'autres sujets ont été abordés de manière plus marginale au cours de la concertation :

- **Des alternatives au projet de centrale du Ricanto** ont rarement été évoquées, le projet semblant faire la synthèse lui-même de plusieurs alternatives (projet dimensionné pour laisser toute leur place aux énergies renouvelables, moteurs pouvant fonctionner indifféremment au gaz, au fioul ou à la biomasse). Une seule contribution évoque, sous une forme interrogative, de potentielles solutions alternatives : un four solaire au sommet des collines du Ricanto ? un système héliomarin au large du Ricanto ou vers la base militaire d'Aspretto ? des cellules photovoltaïques sur toitures ? un parc éolien ? la géothermie ?
- **L'avenir de la centrale du Vazzio** a pu être présenté et certaines précisions apportées : suppression à terme des cheminées, conservation des ouvrages de stockage de combustible...
- **L'impact sanitaire éventuel** et les contraintes liées au périmètre de protection de la centrale ont ponctuellement été cités, notamment en lien avec l'arrivée du gaz, EDF PEI précisant qu'une étude de dangers serait réalisée et intégrée au dossier d'enquête publique.
- **Les effets sur les eaux souterraines et les sédiments** ont suscité une interrogation et seront étudiés dans le cadre du dossier d'enquête publique, intégrant des mesures d'évitement, de réduction et de compensation.
- **Les unités de stockage des combustibles liquides** disponibles sur le site interrogent sur leurs capacités à accueillir les combustibles nécessaires à la centrale du Ricanto.
- **Les enjeux socio-économiques** ont été relativement peu interrogés, au regard de l'enjeu que représente le remplacement de la centrale du Vazzio pour la pérennité des emplois industriels sur Ajaccio et les retombées du chantier de construction du Ricanto pour les entreprises locales.

2.2 – ÉLÉMENTS DE RÉPONSE APPORTES AUX PRINCIPAUX POINTS ÉVOQUES

Durant la concertation, les maîtres d'ouvrage ont pu apporter certaines précisions, avec un niveau de détail plus ou moins approfondi en fonction de l'avancée des études.

La concertation préalable du public s'inscrit en effet dans un processus de long terme et intervient relativement tôt par rapport à l'avancée des études. Il n'est donc pas toujours possible de répondre avec précision et certitude à toutes les questions du public.

Le projet de centrale électrique bénéficie toutefois des apports des études déjà réalisées pour le précédent projet de CCG, ce qui a permis à EDF PEI d'apporter certaines précisions, dans l'attente de la mise à jour de ces études adaptées au nouveau projet de centrale « moteurs ».

Le processus décisionnel autour de l'infrastructure gazière pour approvisionner la centrale du Ricanto n'est pas achevé et les résultats de la consultation pour désigner un opérateur et identifier une solution pour la mise en œuvre de cette infrastructure sont en cours. Aussi, les réponses apportées aux nombreuses questions sur le sujet du calendrier de ce projet d'infrastructure gazière ne pouvaient être complètes et définitives.

Le présent chapitre reprend quelques sujets généraux abordés par le public, apporte les éléments de réponse disponibles (et déjà livrés lors de la concertation) et précise, le cas échéant, les éventuelles informations en attente (études en cours).

L'infrastructure gazière

La question posée

Le public – essentiellement par la voix des associations de défense de l'environnement – a interrogé les représentants de l'État sur le calendrier de réalisation de l'infrastructure gazière et les solutions techniques envisagées. En l'absence d'information précise, les associations se sont inquiétées de la faisabilité de ce projet.

Les premières réponses apportées lors de la concertation

La programmation pluriannuelle de l'énergie pour la Corse pour les périodes de 2016 à 2018 et 2019 à 2023 a été adoptée par le décret n°2015-1697 du 18 décembre 2015. Elle prévoit la réalisation d'une infrastructure gazière permettant d'alimenter en gaz naturel les moyens de production thermique d'électricité de la région. Aucun opérateur n'est spontanément venu demander à la Commission de régulation de l'énergie l'approbation d'un projet d'infrastructure permettant d'alimenter en gaz naturel des centrales électriques situées en Corse.

Le Premier Ministre, à l'été 2019, a annoncé le lancement d'une procédure laissant aux candidats plus de liberté pour le choix de la solution technique pour l'approvisionnement en gaz naturel. Cette nouvelle procédure de sélection d'un opérateur pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de centrales de production d'électricité d'Ajaccio et de Bastia a été lancée le 10 février 2020 par le Ministère de la transition écologique. L'opérateur sélectionné au terme de cette procédure sera le maître d'ouvrage de l'infrastructure gazière, qu'il construira, possédera et exploitera. La date limite de remise des offres a été reportée à deux reprises en raison de la crise sanitaire. La procédure est close depuis le 31 octobre et l'analyse des offres est en cours. Des échanges complémentaires ont eu lieu avec les pétitionnaires, notamment sur les options techniques proposées pour Ajaccio.

L'État a noté, comme cela a été repris dans le bilan des garants, la forte attente des participants à la concertation d'avoir plus de détail sur l'approvisionnement en gaz. Au cours de la concertation, l'Etat, a pu présenter le cadrage technique et économique qui s'appliquera à l'infrastructure : les grandes options pour un terminal méthanier et un gazoduc de liaison vers la centrale, la régulation économique proposée par la CRE, les critères de sélection des offres. Il était difficile de présenter plus d'éléments car il s'agit d'une procédure de mise en concurrence publique ; le contenu des offres et les échanges des candidats doivent rester confidentiels jusqu'au terme de la procédure, au risque sinon d'en remettre en cause la régularité.

En fonction des caractéristiques techniques de l'infrastructure gazière proposée par l'opérateur désigné et des délais d'instruction, l'infrastructure gazière pourrait être mise en service entre 2026 et 2028.

EDF PEI a décidé de lancer le développement du projet de nouvelle centrale du Ricanto avec une technologie tri-combustible permettant d'anticiper les différents cas de figure au moment de sa mise en service. Compte tenu des délais longs des phases d'autorisation et de concertation, cette décision permet d'optimiser le planning du projet et d'entrevoir l'arrêt de la centrale du Vazzio au plus tôt. Cet avantage l'emporte par rapport à une situation d'attente car le nouveau projet apporte des bénéfices importants pour la collectivité : amélioration notable de la qualité de l'air, sécurisation de l'approvisionnement énergétique de la région d'Ajaccio et pérennisation des emplois industriels.

La mise en service de la nouvelle centrale est prévue au gaz naturel. Si l'infrastructure gaz associée n'était pas disponible en 2026, un fonctionnement provisoire de la nouvelle centrale au fioul domestique tel que requis par la PPE ou à la biomasse est techniquement possible.

Référence : cf pages 56 à 59 du dossier de concertation (note du ministère de la Transition écologique)

La poursuite de l'information

Les conclusions de la phase de consultation pour désigner un opérateur en charge de construire et d'exploiter l'infrastructure gazière seront rendues publiques dès que le processus (en cours) sera achevé. L'objectif est de finaliser la procédure de sélection à l'automne 2021 : son résultat sera alors rendu public et, si la Collectivité de Corse le souhaite, les éléments de décision pourront être présentés au Conseil de l'Energie, de l'Air et du Climat prévu fin 2021.

La qualité de l'air

La question posée

Le remplacement de l'ancienne centrale du Vazzio par une centrale de technologie récente au Ricanto devrait améliorer la qualité de l'air dans la région d'Ajaccio. Le public a souhaité connaître plus précisément les évolutions attendues, notamment en fonction des différents combustibles présentés, le gaz naturel semblant, d'après certaines associations, offrir les meilleurs résultats.

Les premières réponses apportées lors de la concertation

La qualité de l'air est un enjeu important du nouveau projet de centrale au Ricanto. Les émissions gazeuses seront fortement réduites par rapport à l'existant, du fait de la combinaison d'équipements plus performants et de l'utilisation de combustibles plus respectueux de l'environnement.

Plus précisément, les valeurs limites d'émissions* de dioxyde d'azote (NO₂) seront divisées par 10 par rapport à l'existant, les valeurs limites de particules fines (PM₁₀) divisées par 4 et les valeurs limites d'oxyde de soufre (SO₂) seront divisées par 50 en fonctionnement au gaz naturel.

En outre, une étude des risques sanitaires est en cours d'établissement dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale (soumis à enquête publique). Celle-ci est basée sur une étude de dispersion des différentes émissions dans l'environnement de la centrale par une modélisation tenant compte des données météorologiques de la région d'Ajaccio sur les 3 dernières années, de scénarios dits "majorants" de fonctionnement de la centrale électrique, ainsi que de la topographie du terrain environnant la centrale. Les retombées, calculées selon les différents scénarios et configurations météorologiques possibles, dans la région autour de la centrale, sont alors comparées aux seuils de référence réglementaires afin de confirmer l'absence d'effets nocifs de ces émissions.

Les premiers résultats de cette étude montrent que la contribution des retombées des émissions de la centrale dans l'environnement est très faible en comparaison des seuils fixés pour la qualité de l'air. Dans le cas du scénario majorant (scénario ayant le plus d'effet) et avec un combustible FOD (combustible ayant le plus d'effet), les contributions maximales moyennes annuelles seraient en effet de :

- pour les particules fines (PM₁₀) : environ 0,08 µg/m³ (microgramme) pour un seuil (objectif de qualité de l'air) de 30 µg/m³
- pour le dioxyde de soufre (SO₂) : environ 0,4 µg/m³ (microgramme) pour un seuil de 50 µg/m³
- pour le dioxyde d'azote (NO₂) : environ 1,1 µg/m³ (microgramme) pour un seuil de 20 µg/m³
- pour le monoxyde de carbone (CO) : environ 0,1 mg/m³ pour un seuil de 10 mg/Nm³

Référence : cf pages 41 à 51 du dossier de concertation (effets du projet sur son environnement)

La poursuite de l'information

Toutes les études évoquées lors de la concertation sont en cours de finalisation et seront mises à la disposition du public pendant la phase d'enquête publique du projet (courant 2022).

* VLE de la centrale

Les Valeurs Limites d'Emissions (VLE) présentées lors de la concertation correspondent aux textes réglementaires applicables. Elles proviennent de l'arrêté du 3 août 2018 relatif aux installations de combustion d'une puissance thermique nominale totale supérieure ou égale à 50 MWth soumises à autorisation au titre de la rubrique 3110. Certaines sont amendées par les niveaux associés aux meilleures techniques disponibles (NEA-MTD) déterminés dans le document 'décision d'exécution 2017/1442 du 31/07/2017 établissant les conclusions sur les meilleures techniques disponibles, au titre de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil, pour les grandes installations de combustion'.

La qualité de l'eau

La question posée

Comme tout équipement industriel, la centrale du Ricanto pourrait avoir des effets sur les eaux souterraines et superficielles. Le public a souhaité avoir plus d'information sur les mesures prises pour limiter les risques de pollution et d'inondation.

Les premières réponses apportées lors de la concertation

Eaux souterraines

Compte tenu de la technologie du système de refroidissement retenue pour la centrale « moteurs » (aéroréfrigérants secs) et de l'absence de cycle vapeur, les excavations relativement importantes liées aux ouvrages profonds (prise d'eau de mer et fosse condenseur notamment) initialement prévues dans le projet de CCG ne sont plus nécessaires. Ainsi, le volume d'eau d'exhaure (rabattement de nappe) de 50 000 m³ précédemment prévu pour le projet de CCG sera considérablement réduit dans le cadre du nouveau projet de centrale "moteurs".

En effet, les ouvrages profonds se limitent au bassin de récupération des eaux pluviales (« bassin d'orage »), ainsi qu'à certaines fondations massives. Ils représenteront au total des volumes très sensiblement inférieurs à ceux du précédent projet pour des ouvrages de faible profondeur. Des éléments précis seront présentés dans le dossier de demande d'autorisation. Le béton est par nature un matériau inerte, dont le contact éventuel avec la terre ou la nappe phréatique n'engendre pas de pollution.

En outre, des pieux seront mis en œuvre sous certains ouvrages, technique habituelle permettant d'assurer la stabilité des bâtiments. La technologie de pieu retenue dépendra des études techniques de détail et tiendra compte des analyses de sol en cours de réalisation, afin de garantir l'absence d'impact environnemental des pieux sur les eaux souterraines.

Eaux superficielles

La nouvelle centrale sera dotée d'un « bassin d'orage » permettant de recueillir toutes les eaux pluviales provenant du site avant rejet vers les cours d'eau, avec une mesure en continu de plusieurs paramètres chimiques de l'eau du bassin. En cas de détection de pollution ou d'analyse chimique hors plages autorisées, les eaux sont alors contenues dans l'enceinte du bassin afin d'y être traitées avant rejet dans la Salive, évitant ainsi tout risque de pollution accidentelle extérieure au site.

Concernant les analyses de sédiments, un bureau d'études spécialisé a été mandaté pour diligenter l'étude d'impact du projet sur les eaux superficielles et souterraines. Des prélèvements de sédiments sont réalisés directement dans les cours d'eau pour analyses de laboratoire.

Référence : cf pages 41 à 51 du dossier de concertation (effets du projet sur son environnement)

La poursuite de l'information

Ces questions autour de la gestion de l'eau abordent des sujets très techniques qui sont tous en cours d'études dont les résultats seront intégrés au dossier de demande d'autorisation soumis à enquête publique. Le public aura accès à cette occasion à l'ensemble de ces éléments. L'enquête publique est envisagée au cours de l'année 2022.

La localisation de la centrale au Ricanto

La question posée

La proximité de quartiers résidentiels, même si le site du Ricanto se trouve dans la zone industrielle du Vazzio, interroge le public – et singulièrement l'association Le Garde – sur la pertinence du choix du site effectué en amont de la concertation.

Les premières réponses apportées lors de la concertation

Concernant l'implantation du projet, une étude réalisée en 2007 et portant sur 18 sites dans la région a montré la grande difficulté pour déterminer un terrain correspondant à tous les critères : région d'Ajaccio, proximité de lignes HTB existantes, proximité de la mer pour limiter les canalisations d'approvisionnement, etc....

Le site retenu a fait l'objet d'un consensus officialisé le 18 juin 2015 au travers d'un accord signé par le préfet de région, le Président du Conseil exécutif de Corse, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, le Maire d'Ajaccio et le groupe EDF.

Par ailleurs le choix des différentes PPE d'implanter un moyen de production thermique à proximité immédiate d'Ajaccio correspond au besoin d'avoir une source d'alimentation électrique garantie quelle que soit la période de l'année.

Ainsi, le site du Ricanto présente de nombreux avantages :

- sa situation au cœur du bassin ajaccien avec ses 100 000 habitants à alimenter en électricité
- sa localisation dans la zone industrielle du Vazzio déjà aménagée pour accueillir ce type d'équipement (approvisionnement en combustible, sites de stockage, lignes électriques...)
- sa proximité avec la mer facilitant son approvisionnement depuis les quais d'appontement
- et son opportunité de pérenniser une centaine d'emplois industriels sur le site ajaccien.

Référence : cf pages 30 à 32 du dossier de concertation (caractéristiques de la centrale)

La poursuite de l'information

Naturellement, l'ensemble des effets potentiels du projet sur son environnement naturel et humain est étudié. Les résultats de ces études en cours et les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts qui en découleront seront intégrés au dossier de demande d'autorisation soumis à enquête publique. Le public aura accès à cette occasion à l'ensemble de ces éléments. L'enquête publique est envisagée au cours de l'année 2022.

Les caractéristiques techniques du projet : centrale « moteurs » vs cycle combiné gaz

La question posée

EDF PEI avait présenté un précédent projet sous la forme d'un cycle combiné gaz. Le public s'est interrogé sur les caractéristiques techniques et les fonctionnalités de cette technologie par rapport à la centrale « moteurs » proposée à la concertation. Il s'agissait aussi de s'assurer que le nouveau projet répondait aux besoins énergétiques du territoire.

Les premières réponses apportées lors de la concertation

À l'occasion de la signature du protocole d'accord « pour la mise en œuvre optimisée de la PPE » signé le 4 juillet 2019 entre la ministre de la Transition écologique et solidaire et le Président du Conseil exécutif de la Collectivité de Corse, le dimensionnement de la centrale du Ricanto a été questionné vis-à-vis des ambitions renforcées en matière de MDE (Maîtrise de la Demande Énergétique) et de développement des énergies renouvelables en Corse. Il a été conclu sur ce point qu'un redimensionnement à la baisse de la future centrale du Ricanto était possible. La nouvelle centrale de production d'électricité du Ricanto a été redimensionnée à 112 MW pour une mise en service à partir de fin 2025 et au plus tard en 2026.

La technologie des cycles combinés est adaptée pour des centrales de puissance importante (plusieurs centaines de MW), ce qui était le cas du premier projet de CCG 250 MW du Ricanto. Aujourd'hui, au nouveau besoin de 112 MW correspond la technologie de centrale à moteurs. On note que ce choix d'une centrale "moteurs" de 110 MW environ est cohérent avec celui fait à Lucciana, et plus récemment en Guyane pour la centrale du Larivot, pour une puissance très proche.

Le rendement énergétique du cycle combiné est plus intéressant à pleine puissance mais la centrale à moteurs présente une meilleure flexibilité d'utilisation pour un rendement également élevé et sur une plage de fonctionnement beaucoup plus étendue. Il est également important de souligner que la centrale "moteurs" ne requiert pas de prise d'eau en mer à la différence du cycle combiné, ce qui réduit considérablement les impacts environnementaux.

Autre critère : les émissions gazeuses sont considérablement réduites dans les deux cas (centrale à moteur ou CCG) par rapport à l'existant (centrale du Vazzio au fioul lourd) compte tenu de la performance accrue des équipements plus modernes et des combustibles utilisés plus respectueux de l'environnement. Les émissions de CO₂ sont réduites de 35% par l'utilisation de gaz naturel comme combustible.

Enfin, le nombre d'emplois est légèrement plus important dans le cadre de la centrale à moteurs par rapport à celle du cycle combiné compte tenu du nombre d'équipements à exploiter. Une part importante des emplois actuellement en poste à la centrale du Vazzio (salariés EDF et sous-traitants) sera ainsi pérennisée.

Référence : cf pages 18 à 23 du dossier de concertation (historique du projet) et 30 à 43 (caractéristiques)

La poursuite de l'information

Les caractéristiques techniques de la centrale seront présentées en détail dans le dossier de demande d'autorisation soumis à enquête publique. Le public aura accès à cette occasion à l'ensemble de ces éléments. L'enquête publique est envisagée au cours de l'année 2022.

La concertation, les études et le processus décisionnel

La question posée

Le processus de concertation interroge toujours le public qui souhaite à la fois avoir réponse à toutes ses questions et pouvoir être informé le plus tôt possible, avant que les études soient finalisées.

Les premières réponses apportées lors de la concertation

La procédure de concertation préalable du public, dite « amont » et telle que définie dans le Code de l'environnement, vise à associer le public le plus tôt possible dans l'élaboration des projets. Elle intervient avant la demande d'autorisation et avant l'enquête publique. Par principe, les études techniques et environnementales ne sont pas abouties à ce stade du projet.

Ainsi, par cette procédure de concertation préalable, le législateur a souhaité répondre à une critique souvent émise par les riverains et associations qui considèrent que le public est consulté trop tardivement (tout particulièrement lors de l'enquête publique) dans les projets. En revanche, toutes les réponses attendues ne peuvent être apportées par le maître d'ouvrage au moment de la concertation, les études n'étant pas finalisées à ce stade du projet.

Le dossier de demande d'autorisation environnemental (DDAE), en cours d'établissement par EDF PEI et mis à disposition de tous lors de l'enquête publique, répondra à toutes les interrogations du public et sera composé des volets suivants :

Études des dangers :

- Identification des risques du projet
- Phénomènes dangereux
- Moyens prévus pour limiter les risques (probabilité et effets)

Études des impacts :

- Rejets atmosphériques
- Évaluation de l'impact sanitaire
- Émissions de gaz à effet de serre
- Impact sur la ressource en eau
- Impact hydraulique
- Impact sur la biodiversité (faune et flore)
- Impact sur les sols et eaux souterraines
- Évaluation des émissions sonores
- Impact lié au transport et à la circulation
- Impact lié aux vibrations
- Impact lié aux déchets
- Impacts temporaires liés au chantier

Ce dossier de demande d'autorisation sera déposé d'ici la fin de l'année 2021, pour être soumis à enquête publique mi-2022, procédure dite « aval », qui a pour objet de consulter le public sur la base d'un dossier finalisé.

Référence : cf pages 62 à 65 du dossier de concertation (calendrier du projet et processus de concertation)

La poursuite de l'information

L'ensemble des études présentées ci-dessus sont intégrées au dossier de demande d'autorisation soumis à enquête publique. Le public aura accès à cette occasion à l'ensemble de ces éléments. L'enquête publique est envisagée au cours de l'année 2022.

3. Ce que nous allons faire

3.1 – LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET LES MESURES PRISES

Dans ce chapitre, les maîtres d'ouvrage identifient « les mesures qu'il ou elle juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation », conformément aux articles L. 121-16 et R121-24 du Code de l'environnement.

3.1.1 – Sur la participation du public

Le constat :

Des efforts importants ont été déployés pour favoriser la participation du public : annonces dans la presse, 35 000 flyers en boîtes-aux-lettres, affichages en mairies, conférence de presse, rencontres dans les marchés et supermarchés, etc...

Par ailleurs, le projet est bien connu sur la région d'Ajaccio : présence depuis 40 ans de l'ancienne centrale du Vazzio, inscription du projet dans la PPE de Corse, enquête publique sur le précédent projet sur le même site, débat médiatique autour de l'alimentation au gaz des centrales d'EDF, etc...

Le sujet – le remplacement de la centrale du Vazzio par une centrale au gaz – a fait la Une des médias locaux à de nombreuses reprises ces dernières années avec une montée en puissance quelques mois avant et durant la concertation.

Au final, les maîtres d'ouvrage constatent que le public – habitants d'Ajaccio, riverains du quartier du Vazzio – s'est relativement peu mobilisé :

- quelques interventions de personnes se désignant comme riverains du site ou habitants d'Ajaccio lors des 5 réunions publiques
- 1 contribution sur internet de la part d'une habitante du quartier du Vazzio, 8 contributions venant de la région d'Ajaccio (dont 4 par des associations) et 2 contributions venant d'autres régions de Corse.
- des citoyens croisés sur les marchés et centres commerciaux,
- aucune contribution sur les 14 registres déposés dans les mairies concernées.

À l'inverse, le tissu associatif corse s'est très fortement mobilisé autour de A Sentinella, Aria Linda, Le Garde, U Levante, ADN Passpartou. Ces associations suivent depuis plusieurs années le projet de l'arrivée du gaz en Corse ainsi que les effets des rejets atmosphériques de la centrale du Vazzio. Elles sont à la fois documentées, bien informées et très mobilisées ; une mobilisation qui s'est traduite par une manifestation d'une soixantaine de personnes lors de la réunion de clôture le 18 mai.

Le dispositif mis en place pour respecter les règles sanitaires en vigueur en période de pandémie (jauge de 40 participants aux réunions, inscription préalable...) n'a pas facilité la participation, notamment de ceux qui viennent spontanément à une réunion et se décident au dernier moment. Toutefois, le public pouvait participer aux réunions à distance, publier ses contributions sur internet, passer en mairie pour remplir les registres, adresser des mails ou courriers, etc...

Il semble aussi que ce niveau de participation puisse être attribué à l'historique du projet et à son évidence : le remplacement de la centrale du Vazzio est attendu par tous, la centrale du Ricanto est prévue de longue date et inscrite dans la PPE, etc...

Les principaux enseignements de cette participation

La forte participation du tissu associatif a eu pour intérêt de provoquer des débats argumentés autour de sujets essentiels comme les rejets atmosphériques, les risques d'inondation et de submersion, la préservation de la ressource en eau, etc... Mais cette participation quasiment exclusive a aussi fortement orienté le débat autour de l'arrivée du gaz en Corse, ce sujet étant au cœur des préoccupations de certaines associations.

L'absence du grand public n'a pas permis de débattre en profondeur des sujets potentiels de préoccupation des habitants et riverains. Certains sujets comme le bruit, les vibrations, le paysage, les nuisances des travaux, etc... ont été évoqués ponctuellement durant la concertation sans être approfondis.

Les mesures prises

- La faible mobilisation du public mais aussi l'absence de remise en cause de l'opportunité du projet durant toute la concertation confortent **EDF PEI dans sa volonté de poursuivre activement le projet de remplacement de la centrale du Vazzio par une nouvelle centrale au Ricanto.**
- La faible participation des habitants d'Ajaccio et des riverains du secteur du Vazzio conduit **EDF PEI à envisager la mise en place de nouveaux dispositifs d'information du public et tout particulièrement auprès des riverains du site** (cf chapitre 3.1.3).
- Les demandes fréquentes d'information sur l'avancée du projet d'infrastructure gazière de la part des associations incitent **la Direction générale de l'énergie et du climat au ministère de la Transition écologique à poursuivre et finaliser la procédure de sélection d'un opérateur afin d'informer au plus tôt le public de ses conclusions.**

3.1.2 – Sur les informations attendues

Le constat

Certains sujets ont été largement débattus au cours de la concertation et ont permis d'apporter des premières informations plus ou moins approfondies, tout particulièrement sur les sujets suivants :

- qualité de l'air et rejets atmosphériques,
- gestion des eaux souterraines et superficielles
- risques d'inondation et de submersion.

D'autres sujets ont été développés dans le dossier de concertation et présentés lors des réunions publiques par les maîtres d'ouvrages, sans toutefois susciter de nombreuses questions de la part du public :

- le rôle de la centrale du Ricanto dans l'alimentation électrique du bassin ajaccien et dans l'équilibre énergétique de la Corse
- les caractéristiques techniques de la centrale « moteurs »
- les retombées socio-économiques du projet pour le bassin ajaccien.

Certains sujets potentiellement importants pour les riverains et habitants des quartiers proches du Ricanto ont été relativement peu évoqués lors de la concertation du fait de la faible participation des riverains :

- l'acoustique (bruit et vibrations émis par la centrale)
- le paysage (visibilité de la future centrale)
- la gêne liée aux travaux.

Enfin, le sujet sur l'infrastructure gazière pour la Corse et l'approvisionnement en gaz naturel de la future centrale a été systématiquement abordé lors des réunions et ateliers publics ainsi qu'à travers les contributions déposées sur le registre numérique.

Les enseignements

La concertation préalable du public a permis à la fois :

- d'apporter des premiers éléments de réponse aux principales interrogations des participants (qualité de l'air, inondation...)
- et d'identifier les sujets sur lesquels des précisions devront être apportées dans les prochaines étapes du projet (acoustique, paysage, infrastructure gazière...)

Les mesures prises

- Conformément aux demandes formulées par les garants dans leur bilan, les maîtres d'ouvrage s'engagent à apporter les précisions attendues sur les sujets suivants :
 - 1. Communication des éléments d'études concernant l'eau, l'air, le risque submersion, l'altimétrie des bâtiments, les particules fines, le bruit**
 - 2. Publication par les services de l'Etat des informations concernant l'arrivée du gaz en Corse.** L'objectif est de finaliser la procédure de sélection à l'automne 2021 : son résultat sera alors rendu public et, si la Collectivité de Corse le souhaite, les éléments de décision pourront être présentés au Conseil de l'Energie, de l'Air et du Climat prévu fin 2021.
- D'une manière générale, **EDF PEI rendra public l'ensemble des études environnementales composant le dossier d'étude d'impact qui sera présenté à l'enquête publique.**
- De plus, pour favoriser l'appropriation de ces études, **EDF PEI s'engage à mettre en place une démarche pédagogique d'information auprès du public** (cf chapitre 3.1.3).

3.1.3 – Sur la poursuite de la concertation

Le constat

À l'issue de la concertation préalable du public, le projet de centrale électrique du Ricanto va entrer dans une phase plus opérationnelle, essentiellement marquée par :

- l'instruction administrative intégrant l'enquête publique
- puis le chantier de construction de la centrale.

Les riverains du quartier du Vazzio et plus largement les habitants de l'agglomération d'Ajaccio sont directement concernés par ces deux prochaines étapes du projet.

Les enseignements

La faible participation de ces publics de proximité lors de la concertation préalable est à prendre en compte dans la préparation de ces nouveaux temps d'information du public, même si le projet devient de plus en plus concret et pourrait intéresser plus de monde.

Les mesures prises

- EDF PEI tient compte des recommandations des garants inscrites dans l'annexe 1 du bilan de la CNDP et « portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s » :
 1. **Mise en place d'une Newsletter trimestrielle et établissement d'une liste associée exhaustive et mise à jour**
 2. **Continuation du site internet avec réponses aux questions posées dans un délai court**
 3. **Information des riverains sur les modalités des travaux et sur le planning des chantiers**
 4. **Communication des études d'impact avant le début de l'enquête publique.**
- Concernant **la newsletter**, sa périodicité sera adaptée en fonction de l'avancée du projet : des parutions plus espacées durant les études et plus rapprochées durant les travaux.
- Concernant **le site internet**, de nouvelles pages seront créées pour informer le public du contenu des études d'impact, du déroulé de l'enquête publique, puis de l'organisation et de l'avancée du chantier.
- Concernant l'association des riverains aux modalités de réalisation des travaux, EDF PEI propose d'organiser :
 1. **une réunion d'information pour les riverains** avant le début des travaux
 2. **une distribution en boîtes aux lettres d'un document d'information** décrivant le déroulement du chantier avant son ouverture
 3. **une page dédiée aux travaux sur le site internet du projet** pour informer les riverains de l'avancée des travaux
 4. **un contact nominatif personnalisé** permettant aux riverains de solliciter EDF PEI ou les maîtres d'œuvre en cas de besoin durant le chantier.
- Concernant la communication des études d'impact, EDF PEI s'engage à :
 1. **publier l'étude d'impact** sur le site internet du projet
 2. **organiser une réunion publique d'information** pour présenter le contenu des principales dispositions de l'étude d'impact avant sa formalisation définitive et présenter les modalités de participation du public lors de l'enquête publique

3.2 – LES MESURES PRISES POUR TENIR COMPTE DES RECOMMANDATIONS DES GARANTS

Compléments à l'annexe 1 du bilan de la CNDP.

REPONSES A APPORTER PAR LE MAITRE D'OUVRAGE ET LES ACTEURS DÉCISIONNAIRES A LA CONCERTATION PRÉALABLE			
Demande de précisions et/ ou recommandations	Réponse du/ des Maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
1. Communication des éléments d'études concernant l'eau, l'air, le risque submersion, l'altimétrie des bâtiments, les particules fines, le bruit	En complément des informations déjà apportées lors de la concertation préalable, EDF PEI s'engage à publier et présenter tous les éléments de l'étude d'impact qui intègrent tous les sujets évoqués (cf l'ensemble des informations disponibles dans l'étude d'impact page 36 du bilan des maîtres d'ouvrage)	Le dossier de demande d'autorisation environnemental (DDAE) sera déposé auprès des services de la Préfecture de Corse en : → novembre 2021 Les éléments du DDAE seront publiés après examen des documents par les services instructeurs de la préfecture de Corse et avant finalisation des documents pour enquête publique → mi-2022 En complément de cette publication, une réunion d'information auprès du public se tiendra à Ajaccio dans le mois qui suit la fin de l'examen du DDAE et avant finalisation des documents soumis à enquête publique → mi-2022	Le DDAE intégrera l'étude d'impact et sera composé des volets présentés en Page 36 de ce rapport. Il couvrira notamment les volets eau, air, risque submersion, altimétrie des bâtiments, émissions gazeuses dont particules fines, bruit. La réunion d'information auprès du public et des associations environnementales se tiendra à Ajaccio dans une salle adaptée et/ou par visioconférence en cas de prolongation de la situation sanitaire
2. Publication par les services de l'État des informations concernant l'arrivée du gaz en Corse	La procédure de sélection d'un opérateur pour la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de centrales de production d'électricité d'Ajaccio et de Bastia a été lancée le 10 février 2020 par le Ministère de la transition écologique. L'opérateur sélectionné dans le cadre de cette procédure sera le maître d'ouvrage de	L'objectif de finaliser la procédure de sélection à l'automne 2021 et, si la Collectivité de Corse le souhaite, de présenter publiquement les éléments de décision au Conseil de l'Energie, de l'Air et du Climat prévu fin 2021.	- Poursuite des échanges avec les pétitionnaires. - Information des parties prenantes notamment via le CEAC.

	l'infrastructure gazière, qu'il construira, possédera et exploitera. La date limite de remise des offres a été reportée à deux reprises en raison de la crise sanitaire. La procédure est close depuis le 31 octobre et l'analyse des offres est en cours. Des échanges complémentaires ont eu lieu avec les pétitionnaires, notamment sur les options techniques proposées pour Ajaccio. Il est difficile de présenter plus d'éléments car il s'agit d'une procédure d'appel public à la concurrence, dont les règles (et notamment la confidentialité des offres) doivent être respectées au risque sinon que la procédure soit irrégulière.		
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
1. Mise en place d'une Newsletter trimestrielle et établissement d'une liste associée exhaustive et mise à jour	EDF PEI s'engage à mettre en place une newsletter périodique	La Newsletter sera mise en place en suivant le dépôt du DDAE, dès → fin d'année 2021 L'objectif est de publier au moins 3 newsletters par an.	La périodicité de la newsletter sera adaptée en fonction de l'actualité et de l'avancée du projet : des parutions plus espacées durant les études et plus rapprochées durant les travaux. Cette newsletter numérique sera transmise par mailing nominatif auprès d'interlocuteurs inscrits et sera publiée sur le site internet du projet
2. Continuation du site internet avec réponses aux questions posées dans un délai court	EDF PEI s'engage à maintenir en activité le site internet du projet (ce qui a déjà été fait avec la publication du bilan de la CNDP)	Le site internet est d'ores et déjà mis à jour à chaque événement important du projet et continuera tout au long de son déroulement ; les événements importants sont : - la publication du bilan des garants (→ juin 2021), - la publication du rapport des maîtres d'ouvrage (→ août 2021), - le dépôt du DDAE (→ nov 2021), - l'avis de l'autorité environnementale (→ mai 2022),	De nouvelles pages seront créées pour informer le public du contenu des études d'impact, du déroulé de l'enquête publique, puis de l'organisation et de l'avancée du chantier. Ces nouvelles publications suivront le rythme des événements importants mentionnés précédemment.

		- le début de l'enquête publique (→ mi-2022), - le rapport de la commission d'enquête publique (→ septembre 2022), - les différentes phases de travaux du projet (→ 2023-2026)	
3. Association des riverains au planning de tous les travaux	EDF PEI s'engage à informer les riverains des différentes phases de travaux	Une information sera réalisée en plusieurs phases : dès l'obtention des autorisations pour lancer la phase de réalisation du projet (→ fin 2022) et régulièrement pendant les phases de chantier (→ 2023-2026)	Le 1^{er} temps d'information (→ fin 2022) se traduira par le dispositif prévisionnel suivant : une réunion d'information pour les riverains avant le début des travaux une distribution en boîtes aux lettres d'un document d'information décrivant le déroulement du chantier avant son ouverture un contact nominatif personnalisé permettant aux riverains de solliciter EDF PEI ou les maîtres d'œuvre en cas de besoin durant le chantier une page dédiée aux travaux sur le site internet du projet pour informer les riverains de l'avancée des travaux Ensuite, ce type de dispositif sera renouvelé en fonction des grandes phases du chantier (soit 2 x entre 2023 et 2026)
4. Communication des études d'impact au fur et à mesure de leur avancement	EDF PEI s'engage à publier et présenter au public les études d'impact	Comme précisé au point 1, l'information sera réalisée en deux temps : - présentation des principales dispositions de l'étude d'impact avant sa formalisation définitive - et publication de l'intégralité des études pour l'enquête publique En complément, un temps d'information sera proposé au public en amont de l'enquête publique → mi-2022	Ce temps d'information se traduira par : La publication de l'étude d'impact sur le site internet du projet L'organisation d'une réunion publique d'information pour présenter le contenu des principales dispositions de l'étude d'impact avant sa formalisation définitive et présenter les modalités de participation du public lors de l'enquête publique → mi-2022